

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Monsieur Jean-Daniel Henchoz
déposée le 22 août 2017

« "Netplus" : ni-plus ni-moins qu'un miroir aux alouettes ! »

Rappel de l'interpellation

Préambule

« Le CC a adopté dans sa 20^{ème} séance du 23 mai 2017 le préavis 2017/06 : prise de participation dans la société Netplus SA.

Il m'apparaît nécessaire pour donner un sens aux questions de cette interpellation de revenir sur le rapport de la commission 70 dont il sied de mettre en exergue les allégations suivantes :

De l'avis de la Municipalité je cite :

- *Globalement cette prise de participation est une situation gagnant/gagnant pour Netplus SA et pour la Ville de Lausanne.*
- *Actuellement c'est le bon moment pour entrer dans le capital de Netplus SA au vu de la conjoncture et des possibilités d'avoir un retour sur investissement de cinq ans.*
- *Il n'y aurait pas eu moins de perte de clientèle car Citycable est passé d'une situation de quasi-monopole à un marché ouvert. Maintenant, le but principal est de faire des économies d'échelle dans le développement de nouveaux produits.*
- *La palette d'options actuellement pour un petit acteur dans un réseau mondialisé n'est pas infinie. Il est aussi difficile de faire des hypothèses dans ce marché extrêmement dynamique. C'est pour cela que le partenariat avec Netplus SA permet de se mettre dans une logique de complémentarité et de diversification. La participation à Netplus SA ne pourrait être qu'un sursis mais avoir une marge de dix ans pour pouvoir se retourner semble aussi une bonne opération commerciale et politique.*
- *Etc, etc.*

En résumé et en bref : une opération sans perte, ni gain, un retour sur investissement dans les cinq ans, une synergie prometteuse sur dix ans !

Les faits générateurs de cette interpellation

Un article du « Temps » paru au début des vacances intitulé : « Une guerre des téléseaux débute à Lausanne », UPC premier câblo-opérateur de Suisse lance ses offres à Lausanne, où se trouve déjà le télésexeau Citycable dans les mains de la Ville.

En substance il apparaît qu'UPC entend offrir ses services à 90'000 foyers lausannois et c'est sans compter la présence de l'empire « Swisscom » (p. 2 du préavis) ! »

Introduction

En 2016, UPC Cablecom et les principaux opérateurs de télésexeaux, dont Citycable, ont obtenu les droits exclusifs de retransmission des matchs suisses de hockey sur glace pour la période 2017-2022. Swisscom détenait les droits exclusifs de retransmission du hockey et du football suisses jusqu'à fin juin 2017, ce qui lui procurait un avantage concurrentiel important, ces droits n'étant partagés avec des tiers que de manière partielle et à prix fort.

Depuis juillet 2017, Swisscom ne dispose plus que des droits pour le football suisse. L'obtention des droits sur le hockey doit permettre aux câblo-opérateurs de rendre plus attractive leur offre TV et de ralentir l'érosion de leurs parts de marché pour le secteur de la télévision.

En 2016, faisant suite à une plainte des câblo-opérateurs, la Commission de la concurrence (COMCO) a sanctionné Swisscom avec une amende de CHF 71.8 millions pour abus de position dominante sur le marché des retransmissions sportives. En 2017, suite à l'attribution des droits pour le hockey suisse à UPC, associés aux principaux opérateurs de téléseaux, Swisscom a à son tour saisi la COMCO pour entrave à la concurrence puisque l'offre de hockey suisse ne sera disponible que pour les câblo-opérateurs.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : *Dans le sillage de l'octroi de droits de retransmission des matches de hockey de 2016, quelles étaient les relations entre UPC Cablecom et Citycable (SIL). Allaient-elles au-delà de cet accord de retransmission et en quoi consistaient-elles ?*

UPC Cablecom a proposé aux câblo-opérateurs d'acheter en commun des droits sportifs. Les principaux câblo-opérateurs, dont Citycable, ont décidé de participer à cette opération. UPC a mené à bien la procédure d'enchères. UPC assure également la mise en forme des contenus et la production du signal. Les relations entre UPC et les SIL ne sont pas allées au-delà de cet accord pour l'achat de droits sportifs et la retransmission des contenus.

Question 2 : *Cas échéant, pourquoi le préavis soumis à la Commission et au CC n'en faisait-il pas état ?*

La Municipalité a répondu à cette question dans le cadre de sa réponse à la question 1.

Question 3 : *La Municipalité se sent-elle trahie ou bafouée par l'emprise avérée d'UPC ?*

La Municipalité est surprise de la décision d'UPC d'intervenir sur le territoire d'un câblo-opérateur, alors que la branche doit déjà faire face à la concurrence des télécoms. Il n'y a toutefois aucun accord entre câblo-opérateurs qui limite les zones d'intervention. La réalisation quasi complète par Swisscom et des partenaires d'un réseau en fibre optique couvrant l'ensemble de la Suisse et comprenant plusieurs fibres pour chaque appartement ouvre la possibilité pour tous les acteurs du secteur de cibler commercialement de nouvelles zones. La Municipalité relève toutefois qu'UPC, à ce stade, n'a pas « d'emprise avérée » sur la zone lausannoise. Hors de sa zone câblée, UPC avait jusqu'à présent ciblé en priorité les grandes villes de Suisse soit par le biais d'une participation financière comme à Genève ou par le biais de partenariats comme à Renens. Ce n'est que cette année qu'UPC a lancé quatre projets pilotes en utilisant la fibre optique FTTH, dont un à Lausanne.

Question 4 : *En l'état la Municipalité ne doit-elle pas regretter d'avoir mis le pied dans l'étrier Netplus tant sur le plan fonctionnel que matériel (issu de son rapport financier/agio) ?*

L'arrivée à Lausanne de ce nouveau concurrent ne remet pas en cause la prise de capital dans netplus.ch. Au contraire, cette concurrence d'un câblo-opérateur, qui vient s'ajouter à celle déjà très fortes des opérateurs télécoms, conforte, s'il était nécessaire, la décision de trouver des économies d'échelle et des synergies avec les partenaires de netplus.

Netplus est une société réunissant des acteurs de proximité, proches des attentes de leurs clients. La société est très dynamique. Elle se place par exemple devant UPC dans le classement des opérateurs suisses de Bilanz pour 2017.

Question 5 : *De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle face à cet élément nouveau s'il en présente vraiment une ?*

S'il faut entendre la question en un sens général, il est bien évident que la Municipalité ne peut modifier la situation de concurrence dans un marché ouvert. Il faut reconnaître la relative petitesse de l'acteur lausannois : pour risquer d'abuser d'une position dominante - comme Swisscom en matière de droits sportifs et de diffusion exclusive durant plusieurs années -, il faut disposer d'une taille que Citycable est très loin d'avoir.

Question 6 : Comment la Municipalité entend-elle faire face à l'expansion d'UPC et quelles garanties peut-elle donner quant à l'avenir de Citycable tant sur le plan fonctionnel que matériel ?

Pour faire face à la concurrence, la Municipalité a proposé de rejoindre la société neplus.ch. Cette décision permet de mieux faire face à l'évolution du marché grâce à une plus grande économie d'échelle dans le développement de nouvelles prestations et une diminution des coûts. Citycable se différencie d'UPC avec des contenus ciblant un public romand et un support local par opposition à UPC dont le périmètre est principalement en pays germanophone (Suisse allemande, Allemagne, Autriche) avec une expansion vers les pays du Centre et de l'Est de l'Europe. La Municipalité a indiqué que l'investissement devait être rentabilisé en cinq ans, ce qui est raisonnable dans un secteur qui évolue rapidement aussi bien en termes de produits (vidéo à la demande, TV interactive, prestations sur les mobiles, internet des objets), que d'acteurs (importance croissante des Netflix, Apple et autres Google), de technologie (internet des objets), d'habitudes (croissance des usages nomades, modification des usages des écrans fixes domestiques) et d'enjeux sécuritaires (possibilités d'intrusion de plus en plus vastes, protection des données personnelles). Dans ce contexte, tant la Municipalité que le Conseil communal ont fait tout ce qui leur est possible pour assurer l'avenir de Citycable. Mais l'évolution frénétique du secteur ne garantit l'avenir à long terme d'aucun acteur.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 14 septembre 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

